

Avis au public


Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Leitschbaach à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de jardinage. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Leitschbaach (parking du Stade)**
Début : **Lundi 4 juillet 2022 à 07h00**
Fin : **Mercredi 6 juillet 2022 à 17h00**
Motif : Travaux de jardinage
Règlement : GRE-171-2022

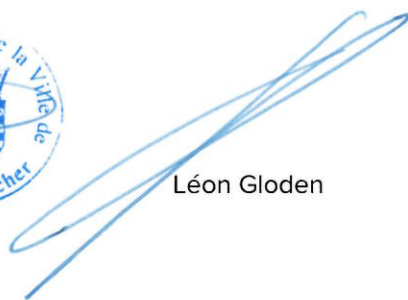
Grevenmacher, le 28 juin 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden